



**TNCDC**  
**TABLE NATIONALE**  
DES CORPORATIONS DE  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

# **COMPTE RENDU**

## **ÉTAT DE SITUATION**

### **COVID-19**

**8 avril 2020**

(Près de 35 CDC présentes de  
10 régions différentes)

## MOT DE BIENVENU ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La TNCDC organise une rencontre hebdomadaire à la demande des CDC. La rencontre est enregistrée et sera disponible pour les membres du réseau.

Les objectifs de la rencontre sont de :

- + Mise à jour de l'information pertinente pour le réseau et les organismes communautaires
- + Identifier des problématiques ou des questions pour lesquelles on souhaite obtenir des réponses plus précises
- + Partager les actions mises en place un peu partout et définir le rôle que jouent les CDC
- + Dégager les suites à donner pour les prochains jours/semaines

## ACTIONS EN COLLABORATION AVEC LE RQ-ACA...

### + *Revendications collectives :*

Lors de la rencontre des regroupements demain, nous tâcherons d'arrimer les revendications des différents secteurs auprès des différents ministères pour dégager des propositions concrètes pour l'ensemble du mouvement en lien avec la reddition de compte et le déploiement de fonds d'urgence.

### + *Observatoire sur les impacts de la crise (RQ-ACA/TNCDC) :*

À court terme : les organismes regroupés de façon sectorielle et de façon territoriale font part de l'impact de la crise sur la réorganisation de leurs services, sur la demande et la pression qui en résultent, mais aussi sur les travailleurs du milieu communautaire. Ils sollicitent un soutien financier d'urgence auprès des différents bailleurs de fonds, gouvernementaux, mais aussi diversifiés à l'échelle locale et régionale (députés, municipalité, fondations, etc.) Ainsi, les regroupements locaux et nationaux ont rapidement été interpellés pour faire un portrait de l'impact de la crise. Cela est surtout vrai en ce qui a trait aux services jugés « essentiels ».

Or, au-delà des besoins d'urgences pour répondre aux besoins des personnes, nous pensons que l'impact sur les organismes communautaires eux-mêmes sera important et surtout varié dans le temps. En effet, les impacts se font sentir déjà, mais ils seront aussi importants à moyen et à long terme. Les ressources humaines seront-elles épuisées ? Verrons-nous une redéfinition des activités des organismes ? La vie associative en sera affectée de quelle façon ?

D'un autre côté, jamais le gouvernement n'a autant compté sur les organismes communautaires pour garantir un filet social au Québec en ce temps de crise. Ainsi, nous pensons qu'il est important de documenter l'action communautaire, de mettre de l'avant les réalisations et souligner ce qui devrait être mis en place pour garantir une pleine capacité d'action des organismes communautaires, tous secteurs confondus, lors de situation d'urgence. Plus encore, il est essentiel de positionner le mouvement communautaire comme un incontournable au Québec et demander le soutien financier auquel une réelle reconnaissance devrait donner droit.

Ainsi, le RQ-ACA et la TNCDC ont souhaité développer un projet d'observatoire pour documenter l'impact de la crise liée à la COVID-19 sur l'action communautaire au Québec. Par ce projet, notre objectif est de développer des données terrain, d'agréger des contenus et de développer un argumentaire à la faveur de la reconnaissance de l'importance de l'action communautaire au Québec et de la nécessité d'un soutien gouvernemental adéquat.

# INFORMATION EN LIEN AVEC LE FINANCEMENT DU MTESS

## + *Renouvellement des protocoles/conventions :*

Le SACAIS devrait nous transmettre une nouvelle convention à signer qui va remplacer nos protocoles actuels. Ces conventions vont tenir compte des changements apportés au cadre normatif du Programme de soutien financier aux CDC et idéalement aussi confirmer la répartition du rehaussement de financement pour 2020-2021 et les années à venir.

On ne sait toutefois pas quand le cadre normatif ou la proposition de répartition seront adoptés par les hautes instances. Deux options, soit tout est sur la glace pour certains temps, soit le processus est accéléré, car les instances sont moins pointilleuses. Bref, nous n'avons pas d'échéancier précis.

## + *État de situation et partage d'information :*

Les conseillers politiques du ministre Boulet souhaitent vous partager que les comptes-rendus de nos rencontres de membres les alimentent beaucoup pour connaître l'état de situation sur le terrain et leur permettent notamment d'identifier les suites à donner au niveau des mesures de reprise. De leur côté, ils s'assurent en amont de l'admissibilité des organismes communautaires aux différents programmes mis en place et nous alimentent sur ces annonces le plus rapidement possible. Les liens sont constructifs et sont appréciés des deux parties. Par ailleurs, ils comprennent bien le partage de « chapeau » que j'assume entre la direction de la TNDC et la présidence du RQ-ACA. Bref, continuer de nous alimenter sur comment la crise se déroule dans vos communautés et de nous faire part des problématiques rencontrées.

## + *Demande de soutien d'urgence pour le réseau des CDC*

Le portrait des besoins de financement d'urgence pour le réseau des CDC (17 CDC) pour le mois d'avril 2020 a été déposé à l'attention du MTESS pour près de 160 000\$. Une rencontre a eu lieu pour décortiquer les différents besoins qui se dégageaient du portrait. De façon générale, on estime que différents programmes et mesures mises en place viennent répondre, du moins partiellement, à ces besoins. Il est difficile présentement d'envisager un soutien financier directement aux organismes qui ne sont pas des « services essentiels », car l'investissement du gouvernement est orienté d'abord pour les individus, puis envers les organisations de toutes sortes via les programmes. S'est ajoutée cette semaine l'annonce de l'allocation pour les travailleurs à faible revenu dans les services essentiels.

En ce qui concerne nos besoins spécifiques :

- + Maintien des ressources humaines affectées à des projets suspendus : s'orienter vers la subvention salariale à 75% pour maintien à l'emploi
- + Perte de revenus d'autofinancement important : s'orienter vers la subvention salariale à 75% pour le maintien à l'emploi
  - o La question de l'impact de la fermeture des Bingos a toutefois été transmise aux autorités de la finance à savoir si des mesures sont réfléchies. A suivre...
- + Gestion des centres communautaires : les propriétaires ont accès aux mesures de soutien aux PME qui sont des prêts d'urgence.
- + Adaptation du télétravail : seule chose sur le radar est le PACME pour la réorganisation des pratiques et de la formation.

## RETOUR SUR LES ANNONCES ET LES PROGRAMMES...

### + *Subvention salariale d'urgence (SSU) :*

Le gouvernement fédéral vient d'annoncer un assouplissement de l'exigence relié à la démonstration de la perte de 30 % des revenus. Les entreprises devront ainsi démontrer une baisse de 15 % de leurs revenus pour le mois de mars plutôt que 30 %. De plus, elles pourront aussi utiliser les mois de janvier et février à titre de période de référence pour démontrer une perte de revenus.

Pour les **organismes à but non lucratif** et les organismes de bienfaisance, ils **auront le choix d'inclure ou d'exclure les subventions gouvernementales** lors du calcul des pertes de revenus.

Pour l'obtention de la subvention de 75 %, les détails restent encore à venir. **Portail de l'agence du revenu lancée bientôt : les fonds disponibles d'ici 3 à 6 semaines.**

### + *Programme canadien d'urgence (PCU) :*

Les critères d'admissibilité de ce programme ont été élargis. Les travailleurs qui ont vu leur heure de travail réduite à 10h par semaine ou moins, seront dorénavant admissibles. Pour ceux qui gagnent moins d'argent en ce moment que s'ils touchaient la prestation, des détails devraient également y avoir accès. Les détails pour savoir comment présenter une demande devraient être dévoilés dans les jours à venir.

Dans le document qu'Ophélie met à jour presque quotidiennement (mesures provinciales et fédérales, sur le site internet de la TNCDC), il y a de nombreux détails destinés aux bénéficiaires de cette aide : comment s'inscrire, quoi faire pour y avoir accès, etc.

### + *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) :*

Ce programme va permettre aux entreprises de recevoir des subventions pour les aider à couvrir les coûts des activités de formation ainsi que pour l'organisation du travail. Les formations admissibles, entre autres : viser les compétences numériques relatives au télétravail, les bonnes pratiques liées aux enjeux sanitaires, la communication organisationnelle et l'amélioration du savoir-faire.

Les entreprises se verront **rembourser 100 % des dépenses admissibles** qu'elles engagent (par exemple pour les honoraires du formateur, l'achat de matériel, les activités en gestion des ressources humaines, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars. Le salaire des travailleurs en formation sera remboursé selon les modalités suivantes : jusqu'à un maximum de 25 dollars l'heure pour 25 % à 100 % des heures totales rémunérées. Cela sera modulé en fonction de l'aide d'urgence du gouvernement fédéral à laquelle l'entreprise est admissible.

Le PACME entre en vigueur maintenant et **prendra fin le 30 septembre 2020**. Tous les projets des entreprises devront être soumis à Services Québec et ceux des promoteurs collectifs, à la Commission des partenaires du marché du travail.

Les entreprises et organismes admissibles sont les entreprises ayant des salariés, **les organismes sans but lucratif, les organismes communautaires** et les entreprises d'économie sociale. Les promoteurs collectifs tels que les comités sectoriels de main-d'œuvre pourront également soumettre des demandes dans le cadre du Programme.

Pour connaître les détails du PACME et les conditions d'admissibilité, veuillez vous rendre au [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus). Un inventaire des formations en ligne sera rendu disponible sous peu sur le site [quebec.ca](http://quebec.ca).

#### + *Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises :*

Avec ce programme le gouvernement du Québec veut soutenir les entreprises qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$, pour leur fonds de roulement. Il s'agit donc d'un prêt ou d'une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$, afin de pallier le manque de liquidités lié à la COVID-19.

Les entreprises de tous les secteurs d'activité sont admissibles à ce fonds, y compris les coopératives, **les organismes sans but lucratif et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales**. Pour se prévaloir de ce programme, l'entreprise doit :

- + être en activité au Québec depuis au moins un an;
- + être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture;
- + être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités;
- + avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19.

Le financement porte sur le besoin de liquidités de l'entreprise et est déterminé sur la base de dépenses justifiées et raisonnables. Il devra permettre de pallier le manque de liquidités causé par : une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises; un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services).

Pour toute information au sujet du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, communiquez avec votre MRC, le bureau de votre municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) dans votre MRC.

#### + *Programme de soutien à l'action bénévole :*

Le gouvernement provincial a annoncé une aide de 10 millions de dollars pour du soutien accru aux organismes communautaires qui dispensent des services aux clientèles vulnérables. Ces fonds transigeront par le programme *Soutien à l'action bénévole*.

Le programme de soutien à l'action bénévole permet aux députés de tous les partis d'offrir un soutien financier à des organismes communautaires de leur circonscription.

#### + *Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels :*

Il s'agit d'une prestation de 100 \$ par semaine destinée aux salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels.

Cette nouvelle prestation sera versée rétroactivement au 15 mars, pour un maximum de seize semaines. Avec cette compensation, le travailleur obtiendra, en plus de son salaire, un montant forfaitaire imposable de 400 \$ par mois, soit 1 600 \$ pour une période de seize semaines.

Pour y avoir droit, le demandeur doit :

- **travailler dans un secteur décrété essentiel durant la période visée;**
- gagner un salaire brut de 550 \$ par semaine ou moins;

- avoir un revenu de travail annuel d'au moins 5 000 \$ et un revenu total annuel de 28 600 \$ ou moins, calculés avant la prestation.

Cette prestation temporaire pourra être demandée à partir d'un formulaire Web de Revenu Québec disponible à compter du 19 mai et sera versée par dépôt direct à compter du 27 mai.

#### + *Emploi-Été Canada :*

Le gouvernement fédéral annoncé ce midi la modification du programme Emploi-Été Canada. Voici en détail les modifications temporaires apportées au programme :

- + *une augmentation de la subvention salariale pour permettre aux employeurs des secteurs public et privé de recevoir eux aussi **jusqu'à 100 % du salaire minimum** en vigueur dans les provinces ou les territoires pour chaque employé;*
- + *une **prolongation de la date de fin d'emploi jusqu'au 28 février 2021**;*
- + *une permission accordée aux employeurs d'adapter leurs projets et leurs activités professionnelles pour soutenir les services essentiels;*  
*et une permission accordée aux employeurs d'embaucher du personnel à temps partiel.*

## ÉCHANGES

#### + *Programme de soutien à l'action bénévole (PSAB) :*

On demande aux CDC de quelle manière se déploient ces fonds sur leur territoire.

CDC de la Pointe région Est de Montréal : Les consignes émanant de la députée et son attaché politique, via la cellule de crise sont peu claires : « quand vous aurez épuisé toutes vos ressources, vous allez pouvoir faire des demandes ». L'épuisement des ressources, c'est un concept qui est complexe à saisir, pour les organismes.

CDC des Grandes-Marées : le député a identifié 4 priorités. Les organismes qui font partie de ces priorités ont plus de chance d'avoir une réponse plus rapide. Le montant supplémentaire ne sera pas exclusivement pour la COVID-19, si jamais il n'est pas utilisé dans sa totalité jusqu'à la fin de la crise. Les organismes sont invités à faire leur demande immédiatement via un formulaire simplifié (descriptif : simplement COVID-19, plus de pérennité à démontrer, pas de montage financier à faire). Tous les financements événementiels sont annulés pour gonfler l'enveloppe disponible.

CDC Amos : la façon de gérer tous ces fonds est encore floue, c'est normal, ce sont des fonds d'urgence. Pour le territoire c'est 25 000 \$ de plus pour le PSAB. Ce n'est pas énorme, mais la mise en commun de tous les fonds d'urgence, ça commence à avoir du bon sens. La députée a décidé de se coller sur le comité de vigie territoriale, pour se nourrir de leurs priorités. La CDC est présente sur tous les comités d'attribution des fonds, pour donner le pouls de ce qui se passe dans le communautaire, pour s'assurer que tout soit arrimé. La CDC coordonne donc l'ensemble des fonds pour structurer en fonction des priorités territoriales.

CDC Memphrémagog : 160 000 \$ disponible via l'enveloppe du député: principalement dédié aux banques alimentaires, aux CAB et à un organisme en lien avec les chevaliers de Colomb (le cœur sur la main). Pour les autres groupes, ils peuvent faire une demande, via le formulaire déjà existant.

CDC Roussillon : Pour le PSAB, elle a référé sa députée vers la cellule de crise / comité de coordination pour s'assurer que l'aide va au bon endroit, complémentaire aux autres fonds d'urgence disponibles et que la décision se prenne collectivement. Aussi, que le PSAB soit étendu dans le temps, il y aura des besoins dans quelques semaines, puis quelques mois.

### + *Une diversité de fonds d'urgence*

- Arrondissement, ville, Centraide, caisse populaire, députés, fondations, entreprises : complexe parce qu'il y a beaucoup de fonds d'urgence disponibles. Il y a beaucoup d'options pour les organismes, mais peu de cohérence. La CDC de La Pointe, région Est de Montréal a tendance à dire à ces membres : faites des demandes et croisons-nous les doigts.
- CDC Amos : fonds régional du FQIS descend sur les territoires pour la COVID. Avenir d'enfants a mis à disposition les fonds résiduels à dépenser au 30 juin également pour la situation de crise et les a transformés en fonds d'urgence.
- Les démarches pour effectuer ces demandes de fonds sont beaucoup moins exigeantes qu'à l'habitude : moins structurées, plus flexible et allégées : facilitant donc pour les organismes. L'enjeu, c'est de répertorier l'ensemble des fonds disponibles. Plusieurs CDC sont à faire un listage, ou un répertoire des sources de financement disponibles (voir outils à partager), pour aider leur groupe à se démêler dans tout ça. Pour aider aussi les organisations qui seraient moins habiles à naviguer dans tout ça. Un autre enjeu : s'assurer que les groupes y aient accès et obtiennent l'information dont ils ont besoin.
- Certaines CDC sont inquiètes que des organismes passent à côté de subventions dont elles ont droit, par manque d'information ou de personnel pour remplir les demandes (on pense également aux organismes qui ne sont pas membres de leur CDC). Les CDC peuvent soutenir les groupes dans les demandes, mais il reste que pour les groupes les moins outillés et les plus éloignés, ce sera plus difficile. Suggestion de coordonner les ressources au niveau national, pour soutenir ces groupes.
- CDC Solidarité Villeray : grâce aux fonds d'urgence et tous les partenaires d'arrondissement, la CDC est en train de préparer un publipostage, traduit en 4 langues, sur les choses à faire et sur les dons et les services maintenus dans le quartier. Mise en place également de répartiteur pour recevoir des appels et pour rediriger les citoyens vers les organismes communautaires et les intervenants qui parlent les langues appropriées. Le but est de rejoindre l'ensemble des citoyens du quartier.
- Hébergement pour les femmes : ils sont dépassés. Besoin de soutien, car demande de partout de la province. De nombreux fonds sont annoncés au fédéral, mais les groupes ne savent pas comment aller chercher ces fonds.
- Quelques CDC se questionnent sur le comment l'attribution va se faire, de façon transparente et égalitaire?
- Tous les fonds d'urgence semblent répondre aux besoins d'urgence : mais il n'arrive pas !!!!



## + *Itinérance*

- En lien avec les fonds d'urgence disponibles pour l'itinérance (annonce fédérale), les fonds sont là, mais c'est très long à arriver sur le terrain.
- La Santé publique interpelle les tables en itinérance. Elle veut ouvrir des centres pour les itinérants, dans les espaces disponibles (aréna, gymnase), mais selon les CDC, cela va à l'encontre des consignes sanitaires. Inquiétudes que ça devienne un foyer d'infection.
- Le réseau public compte sur les intervenants du communautaire pour s'occuper de ces centres, alors qu'il n'y a pas de fonds disponible pour une ressource en itinérance. S'ils veulent aller de l'avant, il faudra fournir argent et ressource humaine, le communautaire n'a pas de ressources pour ça.
- À ne pas négliger parce que de nombreux mandats sont atterrir dans la cour des organismes, de la part de nombreux ministères, en tant de crises. La TNCDC doit intervenir auprès de la CTROC (Catherine Jetté).

## + *AGA*

- CDC Matapédia : AGA a super bien été, belle participation des membres, mais aussi des partenaires, juste à prendre en photo les participants pour les présences ou soumettre un formulaire sondage pour faire la liste de présence.
- L'AGA de la TNCDC devrait avoir lieu par zoom le 5 juin prochain, sous réserve de la capacité de la réalisation des états financiers. Sinon la vie associative (les comités) est sur la glace d'ici à la fin de l'été.

## + *Politique de reconnaissance des organismes régionaux*

- Réflexion en cours en Montérégie (Vallée-du-Richelieu)
- Plusieurs questions : les villes donnent des fonds surtout selon leur intérêt. Quels seraient les critères pour que les montants soient distribués de façon équitable et non égale, mais aussi de façon transparente. Comment procéder?
- Bride de réponses : CDC Solidarité Villeray : exercice d'arrimage des différents fonds pour la lutte à la pauvreté et le développement social. Parmi tous les fonds qui sont alloués à la lutte à la pauvreté et au développement social, peu importe les enveloppes, 35 % de ces fonds doivent être réservés aux priorités identifiées par l'ensemble des partenaires, soit pour eux : la sécurité alimentaire et le logement social.

## + *Offre de formation aux organismes*

- CDC de la Pointe, région Est de Montréal : formation prévue le 22 avril, en matinée sur la rétention de la main-d'œuvre en contexte de pénurie. Maintenu! L'information suivra. Vous êtes invité à y participer, si vous le souhaitez. Le contexte de la crise devrait également être abordé.
- CDC des Grandes Marées : formation offerte à ces membres sur l'utilisation de Google Drive et le travail collaboratif. Très apprécié (42 participants). Elle suggère de sonder les besoins dans vos groupes. Elle est prête à partager le déroulement de la formation, si souhait de l'offrir pour vos groupes.
- Si vous comme CDC souhaitez des activités d'échange ou de formation, solliciter la TNCDC
  - Déjà CDC Roussillon souhaite prochainement, lancer une discussion collective sur la transition sociale et écologique. Dans le contexte actuel, c'est plus que jamais approprié et je réfléchis à mon plan d'action pour l'automne.



+ *Besoin de soutien psychologique pour les intervenants*

- Service disponible pour les groupes de Montréal (voir si disponible ailleurs dans la province, le soutien se fait par téléphone).
- Il y a des ressources en ligne offert par l'ordre des psychologues : capsule notamment.